



PRÉFET DU RHÔNE



Lyon, le 22 octobre 2018

Le Préfet du Rhône,

Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Rhône,

Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales du Rhône

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et messieurs les présidents  
d'EPCI

Objet : Réunions d'information et d'échange sur les projets éducatifs de territoire (PEDT) et le Plan mercredi.

Mesdames et messieurs les maires,  
Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI

En accord avec l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, vous avez fait le choix pour votre commune d'une organisation du temps scolaire sur quatre jours ou quatre jours et demi.

Dans ces deux hypothèses, vous pouvez élaborer un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et obtenir la labellisation d'un Plan Mercredi inscrit dans ce PEDT. Ces deux dispositifs ont pour objet de penser les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant au mieux le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire. En fédérant l'ensemble des acteurs (personnel municipal, enseignants, parents d'élèves, acteurs associatifs) ils doivent permettre une offre cohérente et de qualité.

Pour le Rhône et la Métropole de Lyon, le groupe d'appui départemental (GAD) vous propose cinq temps d'information afin de répondre à vos interrogations et d'échanger avec vous sur l'intérêt, les avantages, les modalités et les procédures d'élaboration, d'évaluation et de signature d'un PEDT et d'un Plan mercredi.

Dans cette perspective, Madame la Présidente départementale de l'AMF, l'inspection académique, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale se tiendront à votre disposition pour les cinq présentations organisées sur l'ensemble du département et de la Métropole.

Vous êtes donc invités au choix à l'une des dates suivantes:

- 5 novembre à Belleville-sur-Saône
- 12 novembre à Mornant
- 13 novembre à Saint-Laurent de Chamousset
- 14 novembre à Saint-Priest
- 15 novembre à Fontaines-sur-Saône

Ces réunions se tiendront de 18 heures à 20 heures pour permettre au plus grand nombre d'entre vous d'y participer. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur le lien suivant :

<http://www.amf69.fr/pedt-plan-mercredi-novembre-2018/>

Nous appelons également votre attention sur le fait que pour obtenir les fonds supplémentaires que votre collectivité serait en droit de bénéficier au titre de l'année 2018, votre Projet Educatif de Territoire ainsi que votre Plan mercredi devront être déposés le **30 novembre au plus tard**.

De nombreuses ressources sont à votre disposition sur le site du Plan mercredi pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets : [planmercredi.education.gouv.fr](http://planmercredi.education.gouv.fr)

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, à l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Préfet du Rhône,  
L'Inspecteur d'académie-Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Rhône,  
Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône,